

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/07/08

Création du poste adjoint
technique de 2^{ème}
classe.

Mr CORBIERE Philippe a été élu secrétaire.

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à la dissolution du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal Saulnières – La Bosse de Bretagne – Le Sel de Bretagne), la commune de la Bosse de Bretagne doit recruter un adjoint technique de 2^{ème} classe pour assurer :

- La garderie du matin.
- Assister le personnel enseignant dans les activités scolaires.
- Préparation matérielle des activités.
- Hygiène des enfants.
- Accompagner les enfants à la cantine et retour à l'école.
- Service à la cantine.
- Entretien minimum et remise en ordre de la classe.
- Ménage bâtiment communal.

En conséquence il y a lieu de créer ce poste et de fixer la durée du temps de travail à 22H05/35.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide la création du poste adjoint technique de 2^{ème} classe.
- Fixe la durée de travail à 22.05H/semaine.
- Autorise le Maire à signer le contrat de travail avec la personne qui sera recrutée.

Tarifs :

- cantine
- garderie.

Tarifs : cantine et garderie

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il faut définir les tarifs de la cantine et de la garderie, ainsi que les horaires de la garderie :

- **Le tarif du repas** à la cantine, Mr Le Maire propose un repas avec le pain à 2.90€.
- **Les horaires de la garderie**, elle sera ouverte de :

* Le matin de 7H à 8H30

* Le soir de 16H30 à 19H00

- **le Maire propose que le tarif de la garderie** soit fixé à 0.60€ la demi-heure. Toute demi-heure commencée est due. Une pénalité de retard de 3.00€ par quart supplémentaire après 19H est dû.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Fixe le prix du repas à 2.90€ à partir du 2 septembre 2008.
- Fixe le prix de la garderie à 0.60€ par demi heure, à compter du 2 septembre 2008.
- Accepte qu'une pénalité de retard de 3.00€ par quart supplémentaire après 19H soit instauré, à compter du 2 septembre 2008.
- Accepte que la garderie soit ouverte de 7H 00 à 8H30 le matin et de 16H30 à 19H00 le soir.

Augmentation du nombre d'heure de travail sur le poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'au niveau de la restauration scolaire sur le poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, il y a un besoin plus important étant donné qu'il y a plus d'enfants à manger à la cantine.
Il propose de fixer la durée du temps de travail de 2 heures par jour de classe.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **accepte** de modifier le temps de travail sur le poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe et donc de passer de 1H30 par jour de classe à 2 heures par jour de classe à compter du 2 septembre 2008.

Mise en place d'une réserve à incendie.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission d'appel offre s'est réunie le 9 juillet 2008, concernant le choix d'une entreprise pour effectuer la mise en place d'une réserve incendie au lieu dit « la Perrière ».

Trois entreprises ont répondu à la demande :

- SAUVAGER TP de Châteaubriant pour un montant de 34 962.72€ HT.
- COMPAGNIE GENERALE SADE de Rennes pour un montant de 38 200.00€ HT.
- PLANCON BARIAT de la Guerche de Bretagne pour un montant de 35 900.00€ HT.

La commission d'appel offres a retenu l'entreprise SAUVAGER TP de Châteaubriant pour un montant de 34 962.72€ HT

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le choix de la commission d'appel offres, pour effectuer la mise en place d'une réserve incendie au lieu dit « La Perrière » avec l'entreprise SAUVAGER TP pour un montant de 34 962.72€ HT.
- **Autorise** Monsieur Le Maire à en poursuivre la réalisation par la signature du marché et des pièces s'y rapportant.

Commission urbanisme :

Mr CORBIERE Philippe souhaite faire intégrer de la commission communication.

Commissions urbanisme.

Après avoir délibéré, le conseil municipal

- **accepte** que Mr CORBIERE Philippe soit dans la commission urbanisme avec les cinq autres conseillers municipaux.